



COMPTE RENDU : REUNION DU JEUDI 21 JUIN 2018 A MELUN

Présents :

FOURREAU Olivier, HEYMAN Christophe, LAOUIET Jérôme, DESAUNOIS Jonathan, LEQUEN Jean-François

Excusés :

GREGOIRE Guy, MORELLI Patrick, BOISSOT Olivier, DEVILLERS Daniel, LE DEUC Eric, FAURE Catherine

Absent :

CLERAY Pascal

Le président Olivier FOURREAU ouvre la réunion à 20h30.

En début de séance une minute de silence a été observée en hommage à Patrick LIBS décédé ce mois-ci.

1 – Approbation PV du 12 avril 2018 :

Approuvé à l'unanimité

2 – Organisation du CD jusqu'à l'AG :

Suite à la disparition de Patrick LIBS

- Le poste de secrétaire général reste vacant jusqu'à l'AG.
- La commission statuts et règlements est mise sous tutelle du président du comité.
- Le secrétariat de la commission arbitrage est repris par Catherine FAURE.
- La vérification des notes de frais sera effectuée par Olivier FOURREAU.

3 – Calendrier :

Suppression de la coupe mixte jeunes et validé à l'unanimité.

Il est demandé de réfléchir afin de diminuer le nombre de compétitions jeunes et selon les possibilités de les remplacer par des stages de perfectionnement.

Le président de la commission arbitrage précise que le comité ne fournira pas de JA pour les tournois féminin 91/77 et poussins, benjamins 77/91/94.

4 – Règlements sportifs :

Demande et vote des modifications

Championnat par équipes :

- Art 6.1 b : Le placement des joueurs sur la feuille de rencontre est libre.
- En cas d'équipe incomplète seul le double 1 doit être joué.
- Art 8 : Lors de l'utilisation de GIRPE, le juge arbitre est obligatoirement un joueur du club recevant.

Critérium fédéral :

- La 1^{ère} féminine de D1 accède au niveau régional.

Interclubs :

- Les équipes sont composées de 3 joueurs et joueuses avec obligatoirement de la mixité (2 garçons/1 fille ou 2 filles/1 garçon).

Dans la catégorie benjamins/benjamines, une poussine peut remplacer une benjamine et un poussin peut remplacer un benjamin, aucun autre surclassement n'est autorisé.

La 1^{ère} équipe de chaque catégorie est qualifiée pour le niveau régional.

Championnat des jeunes :

La notion de remplaçant ou joueur supplémentaire pour le double est supprimée.

Après avoir effectué toutes ces modifications les règlements sportifs sont validés à l'unanimité.

5 – Demande de proposition de salles :

L'indemnité **par table utilisée** est de 8,50 € pour toutes les compétitions et 5,00 € pour les CPS et PERF 77.

Quelques changements effectués dans le cahier des charges puis validation à l'unanimité.

6 – Statuts et règlement intérieur :

Le travail n'ayant pas été effectué par la commission, ce point est reporté à la prochaine réunion.

7 – Budget :

Le budget n'étant pas clôturé, celui-ci est reporté à la prochaine réunion.

Il est décidé de former 2 JA2 + SPID à la charge du comité pour la saison prochaine en échange de prestations pour le département.

8 – Stockage, partage et archivage des documents :

Jonathan prend en charge cette étude et proposera différentes solutions lors de la prochaine réunion.

9 – Assemblée générale :

L'ordre du jour de l'assemblée générale est validé à l'unanimité.

10 – Questions diverses :

Aucune question n'a été transmise

23h30 : La séance est levée.

Le président